Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 029-212902241-20251218-DCM_2025_46-DE

POULDERGAT
POULDREGAD

Commune de Pouldergat
Département du Finistère
Arrondissement de Quimper

Extrait du registre
des délibérations
du Conseil municipal

Séance du 18 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi dix-huit décembre, à dix-huit heures, le Conseil municipal de Pouldergat s'est réuni sous la présidence de Monsieur Henri Savina, Maire.

Etaient présents :

M. Henri SAVINA, Mme Jeannine LOZAC'HMEUR, M. Ronan KERVAREC, Mme Marie-Pierre COSQUER, M. PICHAVANT Michel, M. Philippe MARLE, Mme Isabelle FIACRE, Mme Karine ALIOUANE, M. André LE COZ, Mme Catherine LAMOUR,

Absents ou excusés : Mme Katell CHANTREAU, M. Rafael GUIAVARC'H, Mme Elisabeth BIKOND-NKOMA, M. Guillaume TAHON, M. Philippe CORNEC

Pouvoirs : Mme Katell CHANTREAU donne pouvoir à Mme Jeannine LOZAC'HMEUR

Secrétaire de séance : Mme Karine ALIOUANE

Date de la convocation : 13 décembre 2025

DCM 2025-46 : Création d'un service commun d'instruction des actes et autorisations d'urbanisme

Rapporteur : Henri SAVINA

Vu la loi du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (dite Loi ALUR).

Vu l'article R. 423-15 du code de l'urbanisme qui prévoit que l'autorité compétente, le Maire, peut charger des actes d'instruction les services d'une collectivité territoriale ou d'un groupement de collectivités.

Vu le CGCT et notamment l'article L.5211-4-2 qui dispose que « en dehors des compétences transférées, un EPCI à fiscalité propre et une ou plusieurs communes membres peuvent se doter de services communs », notamment pour « l'instruction des décisions prises par les maires au nom de la commune ou de l'Etat ».

Vu la délibération DF 25-07-01 du 3 juillet 2025 de Douarnenez communauté concernant le schéma de mutualisation des services 2025-2026 entre Douarnenez communauté et ses communes membres ;

Il est proposé par Douarnenez communauté à la commune de Pouldergat un service commun d'instruction des actes et autorisations d'urbanisme. Il est précisé qu'il ne s'agit pas d'une compétence mais d'un service destiné à tout ou partie des communes membres de l'EPCI qui peuvent y adhérer par convention.

La création d'un service intercommunal d'instruction des autorisations d'urbanisme ne remet pas en question les compétences du maire en la matière. Celui-ci reste compétent en matière de délivrance des actes et autorisations d'urbanisme. Le service d'instruction ne

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 029-212902241-20251218-DCM_2025_46-DE

fournit que des propositions de décision au maire qui reste la seule autorité décisionnaire dans le respect des documents règlementaires.

Une convention (annexe) précisera les conditions d'organisation du service commun d'instruction des actes et autorisations d'urbanisme avec la commune de Pouldergat.

Annexe : Projet de convention Service commun de l'instruction des autorisations d'urbanisme

LE CONSEIL MUNICIPAL,
entendu l'exposé du rapporteur,
après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

- **ADHERE** au service commun d'instruction des actes et autorisations d'urbanisme de Douarnenez Communauté à compter du 1er janvier 2026,
- **VALIDE** les modalités du projet de convention présenté en annexe,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention, ainsi que ses éventuels avenants, de mise en place des services communs précités et de signer tout document y afférent.
- **CHARGE** Monsieur le Maire de toutes les démarches administratives nécessaires.

A Pouldergat, le 18 décembre 2025,
Pour extrait conforme,

Henri SAVINA,
Maire

Karine ALIOUANE
Secrétaire de séance

Mairie de POULDERGAT (Finistère)